

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 735

présenté par

M. Huet, M. Morel-A-L'Huissier, M. Salen, M. Gandolfi-Scheit, M. Siré, M. Chartier, M. Le Mèner, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, Mme Zimmermann, Mme Ameline, M. Daubresse, Mme Genevard, M. Darmanin, Mme Poletti, Mme Greff et M. Moreau

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Ces tarifs sont révisés tous les cinq ans. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit une révision quinquennale du tarif des notaires.